



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### OBJET

#### BUDGET PRINCIPAL :

Vote du budget primitif 2026

**Délibération  
n°2026/65**

**27 Avril 2026**

Délibération certifiée  
exécutoire compte tenu de sa  
transmission en préfecture le  
30 avril 2026 et de son  
affichage  
à la porte de la Mairie  
le 4 avril 2026

L'An deux mil vingt-six, le vingt-sept avril à 18 heures 30,  
le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, en Mairie de  
Pavilly sous la Présidence de Monsieur François TIERCE, Maire.

#### *Etaient présents :*

MM. MULET Mercedes, LEVESQUE Jimmy, JACOB  
DELESCLUSE Emilie, LEFAUX Eddy, LEMONNIER Christelle,  
QUÈVREMONT Jean-Luc, CHEVALLIER Aurélie, TOCQUEVILLE  
Raynald, AMIOT Alain, CAPRON Magali, DEMANNEVILLE Christian,  
FOSSÉ Laurent, MERBAH Ahmed, CARASCO Laurent, CASCELLA  
Angéline, DELÉPINE Séverine, HAVRET Myriam, HONDIER Delphine,  
LE MOING Dominique, SÉNÉCHAL Mathilde, VIGREUX Laure,  
BARTHELEMY Florent, LARGILLET Agnès, LÉCAUDÉ Francis,  
NICOLLE Benoît, VINCENT-DUMESNIL Vanessa.

#### *Etaient absentes excusées ayant donné pouvoir :*

M. MAERTEN Pierre qui a donné pouvoir à M. TIERCE  
François, Mme NICOL Gwénaëlle qui a donné pouvoir à Mme JACOB  
DELESCLUSE Emilie.

Mme SÉNÉCHAL Mathilde a été élue Secrétaire de la  
séance.

Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 27  
Nombre de conseillers votants : 29

**BUDGET PRINCIPAL** : Vote du budget primitif 2026.

Monsieur Ahmed MERBAH, Conseiller Municipal Délégué aux Finances et au Budget, donne lecture du projet de budget primitif 2026 de la Ville, qui est joint en annexe à la présente délibération et accompagné de son rapport de présentation et qui est équilibré en dépenses et en recettes aux montants suivants :

➔ **SECTION DE FONCTIONNEMENT** : **9 215 379.26 €**

➔ **SECTION D'INVESTISSEMENT** : **6 932 631.31 €**

Monsieur Ahmed MERBAH détaille le montant des investissements nouveaux 2026 et invite le Conseil Municipal à adopter l'ensemble du projet de budget primitif 2026, chapitre par chapitre, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

La Commission Finances-Budget ayant examiné ce projet de budget primitif 2026, lors de sa séance du 8 avril 2026 et émis un avis favorable, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le budget primitif 2026 équilibré en dépenses et en recettes 9 215 379.26 € en section de fonctionnement et à 6 932 631.31 € en section d'investissement, joint en annexe de la présente délibération avec sa note de présentation brève et synthétique :

- À la majorité des suffrages exprimés par 24 voix « pour », 0 « contre » et 5 « abstention » (Madame Agnès LARGILLET, Madame Vanessa VINCENT-DUMESNIL, Monsieur Florent BARTHÉLÉMY, Monsieur Francis LÉCAUDÉ et Monsieur Benoît NICOLLE), les chapitres de dépenses de fonctionnement 011, 012, 014, 66, 67, 68, 023, 042 ;
- À la majorité des suffrages exprimés par 24 voix « pour », 0 « contre » et 5 « abstention » (Madame Agnès LARGILLET, Madame Vanessa VINCENT-DUMESNIL, Monsieur Florent BARTHÉLÉMY, Monsieur Francis LÉCAUDÉ et Monsieur Benoît NICOLLE), le chapitre de dépenses de fonctionnement 65 ;
- À la majorité des suffrages exprimés par 24 voix « pour », 0 « contre » et 5 « abstention » (Madame Agnès LARGILLET, Madame Vanessa VINCENT-DUMESNIL, Monsieur Florent BARTHÉLÉMY, Monsieur Francis LÉCAUDÉ et Monsieur Benoît NICOLLE), les chapitres de recettes de fonctionnement 013, 70, 74, 75, 76, 77 et 042 ;
- À la majorité des suffrages exprimés par 24 voix « pour », 0 « contre » et 5 « abstention » (Madame Agnès LARGILLET, Madame Vanessa VINCENT-DUMESNIL, Monsieur Florent BARTHÉLÉMY, Monsieur Francis LÉCAUDÉ et Monsieur Benoît NICOLLE), le chapitre de recettes de fonctionnement 73 ;
- À la majorité des suffrages exprimés par 24 voix « pour », 0 « contre » et 5 « abstention » (Madame Agnès LARGILLET, Madame Vanessa VINCENT-DUMESNIL, Monsieur Florent BARTHÉLÉMY, Monsieur Francis LÉCAUDÉ et Monsieur Benoît NICOLLE), les chapitres de dépenses d'investissement 20, 21 et les opérations d'investissement n° 20, 25, 26, 41, 42, 51, 81 et 85 ;
- À la majorité des suffrages exprimés par 24 voix « pour », 0 « contre » et 5 « abstention » (Madame Agnès LARGILLET, Madame Vanessa VINCENT-DUMESNIL, Monsieur Florent BARTHÉLÉMY, Monsieur Francis LÉCAUDÉ et Monsieur Benoît NICOLLE), les chapitres de dépenses d'investissement 16, 27, 020, et 040 ;
- À la majorité des suffrages exprimés par 24 voix « pour », 0 « contre » et 5 « abstention » (Madame Agnès LARGILLET, Madame Vanessa VINCENT-DUMESNIL, Monsieur Florent BARTHÉLÉMY, Monsieur Francis LÉCAUDÉ et Monsieur Benoît NICOLLE), les chapitres de recettes d'investissement 13, 16, 10, 1068, 024, 021, et 040.
- À l'unanimité des suffrages exprimés par 29 voix « pour », 0 « contre » et 0 « abstention », autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

REÇU EN PREFECTURE

le 30/04/2026

Application agréée E-legalite.com

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,  
François TIERCE



*[Handwritten signature in blue ink]*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rouen, dans les 2 mois, suivant sa publication. L'introduction d'un recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux, qui doit être exercé dans les 2 mois suivant la réponse de l'auteur de l'acte, étant précisé que l'absence de réponse, au terme d'un délai de deux mois, à la demande de recours gracieux, vaut rejet de cette dernière*

REÇU EN PREFECTURE

le 30/04/2026

Application agréée E-legalite.com